



# RESTAURATION SCOLAIRE

## Période de MAI 2019

**A remettre impérativement avant le 25/05/2019 ( passé ce délai, les repas seront comptabilisés double )**

Exclusivement à la régie restauration – Mairie de la Bassée

Monsieur - Madame .....

Adresse complète .....

N° de téléphone fixe ou portable .....

Ecole : La Roseraie

Jules Verne

Charlemagne

Nom de l'enseignant : .....

Nom et Prénom de l'enfant : .....

### Cantine

#### TARIFS

Prix du repas pour un enfant basséen : 2,80 euros  
Prix du repas pour un enfant extérieur : 3,40 euros  
Prix d'un repas adulte : 3,45 euros  
Prix d'un repas pour un élève en ULIS : 2,80 euros  
Enfants sous surveillance (P.A.I) : 2,40 euros

**Chèque à l'ordre de la Régie Recettes  
Cantine LA BASSEE)**

Jeudi	2	
Vendredi	3	

Lundi	6	
Mardi	7	
Jeudi	9	
Vendredi	10	

Lundi	13	
Mardi	14	
Jeudi	16	
Vendredi	17	

Lundi	20	
Mardi	21	
Jeudi	23	
Vendredi	24	

lundi	27	
mardi	28	
jeudi	30	Férié
vendredi	31	

Repas sans porc : oui – non

Repas sans viande : oui – non

**Ou tous les jours**

Si votre enfant ne prend aucun repas dans la période ci-dessus, vous n'avez pas à retourner le présent document. **Attention, ce document ne vous sera pas envoyé systématiquement tous les mois, vous devez vous le procurer en mairie ou le télécharger sur le site de La Bassée.**

Par contre, si votre enfant prend au moins un repas, il est impératif de retourner cette fiche à la Régie Restauration en cochant uniquement les repas à prendre.

**le tarif à régler sera doublé en cas de non inscription ou en cas d'inscription téléphonique sans paiement dans les 24 heures.**

**IMPORTANT : Ne pas cumuler les factures scolaires avec des factures d'ALSH !!!! ce sont 2 régies différentes.**

Pour les situations particulières (maladies , hospitalisation, ...) veuillez prévenir au plus tard la veille (lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 9 h 00 à 10h 30) au **03.20.29.90.26**

**La régie restauration ( en mairie de La Bassée – place du Général de Gaulle ) sera ouverte aux horaires suivants pour les paiements en espèce :**

**IMPORTANT** : Les repas sont **à régler d'avance** à la Régie aux horaires indiqués ci-dessus (pour une première inscription, se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).

**Veillez spécifier s'il y a une commande sans porc à effectuer.**

Signature des parents